

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité



Dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 09 72 67 50 84
réf ext : 2589999906841

X 1/1 50/10/152/145 05AA6414028LETf 1 FTF FTF



SCEA LES GENESTES
329 CHEMIN DES GENESTES
84430 MONDRAGON

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

Votre référence à rappeler : 258 242

contrat n° 779070

client titulaire	SCEA LES GENESTES
espace de livraison	LES GENESTES 841 quart. Le Nogeiret BOLLENE
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	avec différenciation temporelle
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	électromécanique
services optionnels	option verte OM C4 et C5 ARENH+
date d'échéance	31/01/2023

facture n° 1418551S du 23/09/2022

électricité du 17/08/2022 au 21/09/2022 : 2 078 kWh
calculés sur la base d'index estimés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	147,50 €
sous-total fourniture	227,05 €
total HT	374,55 €
TVA	68,63 €
autres taxes	31,44 €

total TTC	474,62 €
------------------	-----------------

Ce montant sera prélevé à partir du 10/10/2022

Date approximative du prochain relevé 21/01/2023
Date approximative de la prochaine facture ... 21/11/2022

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SCEA LES GENESTES**

Référence Mandat : **202133**

IBAN (RIB International) : **FR76 1130 6000 8492 8845 4705 045**

BIC : **AGRIFRPP813**

SCANNÉ

accès au réseau						
part fixe					€/kVA/an	montant en €
prime fixe du 22 juillet 2022 au 31 juillet 2022 (puissance souscrite de 36 kVA - 0,32 mois)					10,32	9,98
prime fixe du 1 août 2022 au 21 septembre 2022 (puissance souscrite de 36 kVA - 1,68 mois)					11,04	55,56
part variable					€/kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index on Italice si estimés	nouveaux index on Italice si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)		
du 17/08/2022 au 21/09/2022						
compteur n° 040930007521						
consommation HP	111 895	113 372	1	1 477	0,0402	59,38
consommation HC	51 938	52 539	1	601	0,0284	17,07
prestations						montant en €
frais de gestion du 22 juillet 2022 au 31 juillet 2022						0,37
frais de gestion du 1 août 2022 au 21 septembre 2022						2,05
composante de comptage du 22 juillet 2022 au 31 juillet 2022						0,49
composante de comptage du 1 août 2022 au 21 septembre 2022						2,60
sous-total HT accès au réseau						147,50
fourniture						
part fixe					€/kVA/an	montant en €
Prime Fixe					0,00	0,00
part variable					€/kWh	montant en €
capacité HP du 17 août 2022 au 21 septembre 2022				1 477 kWh	0,0095519	14,11
consommation HC du 17 août 2022 au 21 septembre 2022				601 kWh	0,11519	69,23
capacité HC du 17 août 2022 au 21 septembre 2022				601 kWh	0,0015636	0,94
consommation HP du 17 août 2022 au 21 septembre 2022				1 477 kWh	0,19547	288,71
prestations						montant en €
ARENH+ - remise réglementaire bouclier tarifaire du 22 juillet 2022 au 21 septembre 2022						-151,76
sous-total HT fourniture						227,05
prestations						montant en €
énergie renouvelable (2 078 kWh)						5,82
sous-total HT prestations contrat unique						5,82
total HT						374,55
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €
taxe communale				2 078	0,00663 €/kWh	13,78
cspe				2 078	0,001 €/kWh	2,08
cta				71,05	21,93 %	15,58
tva réduite				86,63	5,50 %	4,76
tva				319,36	20,00 %	63,87
total TTC						474,62

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz)

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Énergie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)